

COMMUNE DE LA NEUVILLE AU PONT

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 13 mai 2022

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-deux, le 13 mai à 18 h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. ZENTNER Franck, Maire.

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Etaient présents : ZENTNER Franck, BAUDART Frédéric, MABIRE Jean Louis, PIOT Lucas, GOMES TILLOY Hélène, GILLON Angélique, AUTIN Philippe, CELLIER Denis, COQUILLARD Jean-Marie, FAILLIET Nathalie, VAIRY Laetitia, ROBIN Jean-Jacques

Absents excusés : MICHELET Aline, ARBELIN David, JACQUES Alex
Absent :

Date de la convocation
13/05/2022
Date d'affichage de la convocation
13/05/2022
Date d'affichage de la délibération
16/05/2022

Délibération n°2022-3-5

M. JACQUES Alex a donné procuration à M. ZENTNER Franck
Mme MICHELET Aline a donné procuration à Mme GILLON Angélique

OBJET

Décision modificative 2 Aménagement ossuaire

M. PIOT Lucas est désigné secrétaire.

Le Maire informe le conseil municipal que l'application d'un produit hydrofuge sur l'ossuaire a engendré un coût supplémentaire de 250 €. Il convient d'inscrire cette dépense, d'un montant de 250 € au budget de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement
Article 21316 = + 250 €

Recettes d'investissement
Article 021 (chap 021) = + 250 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement
Article 615221 = - 250 €
Article 023 (chap 023) = + 250 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, cette décision modificative et demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire.




Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à LA NEUVILLE AU PONT, le 16/05/2022

Le Maire
Franck ZENTNER